



MAIRIE D'AFFOUX

PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2023- 20H30

Le 03 novembre 2023, à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Sophie CHASSAGNEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Absent excusé : M. DELORME D

Secrétaire : M. Thierry BEAUX

Ordre du jour :

- Approbation du dernier PV,
- DM n°2,
- Mise à disposition gratuite auberge octobre,
- Tarification des photocopies,
- RPQS service assainissement,
- RPQS service eau,
- RPQS service déchets,
- Demande de subvention associations
- Carte atout commerce,
- Travaux 3^{ème} étage,
- Questions diverses,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion.

Délib 01: DM2 (décision modificative)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à un virement de crédit du chapitre 11 au chapitre 12 sur le budget principal 2023. Elle propose au conseil municipal les écritures suivantes :

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
Total chapitre 011 charges à caractère général	615221 - 5 000,00 € Total - 5 000,00 €	
Total chapitre 012 charges de personnel		6411 + 2000,00 € 6450 + 3000,00 € 5 000,00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délib 02 : Mise à disposition gratuite de l'auberge octobre

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le choix porté sur la candidature de Monsieur Rémi CARON et Mademoiselle Sarah DELOBELLE comme nouveaux gérants de l'Auberge communale d'Affoux. Elle indique qu'une période est nécessaire afin de procéder au nettoyage ainsi qu'à la mise en place avant la réouverture au public prévue fin octobre. Elle propose au conseil, qu'en l'absence de revenus durant cette période transitoire, d'appliquer une gratuité de loyer de l'auberge pour le mois d'octobre.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délib 03: Tarification des photocopies

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de voter de nouveaux tarifs liés aux photocopies faites pour l'usage des particuliers et des associations :

	Associations	Particuliers Affousiens
Photocopies Noir et Blanc	Si moins de 50 : 0.08 € Si plus de 50 : 0.05 €	0.30 €
Photocopies Couleur	Si moins de 50 : 0.15 € Si plus de 50 : 0.10 €	0.50 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs des photocopies ci-dessus mentionnée.

Délib 04 : RPQS service assainissement

Madame le Maire donne connaissance du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif ainsi que du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif établis par la COR.

Elle indique que ces derniers sont disponibles en mairie.

Le Conseil municipal approuve les 2 rapports 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif.

Délib 05 : RPQS service déchets

Madame le Maire donne connaissance du rapport sur le service de gestion des déchets pour l'année 2022.

Elle indique que le détail de ce dernier est disponible en mairie.

Le Conseil municipal approuve le RPQS 2022 sur la gestion des déchets.

Délib 06 : Demandes de subventions

Madame le Maire porte à la connaissance du conseil des différents courriers de demande de subventions pour cette année 2023 et rappelle les règles que le conseil municipal s'est fixé. Après avoir délibéré, le conseil décide d'octroyer les subventions suivantes :

TELETHON	200,00 €
A.D.M.R.	200,00 €
Centre Anticancéreux de Lyon	200,00 €
Découverte en pays de Tarare	50,00 €
Affoux de joie	100,00 €
Entraide Tararienne	200,00 €
Centre de loisirs d'Affoux	3 000,00 €
École Publique d'Affoux	500,00 €
Epicerie sociale Epi'autre	100,00 €
TOTAL budget communal	4550,00€

Délib 07: Cadeaux de fin d'année

Madame le Maire propose de donner à chaque agent un bon cadeau Atout commerce et un bon d'achat à l'auberge d'Affoux.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Délib 08 : Projet rénovation des combles

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation du dernier étage du bâtiment de la mairie. Celui-ci pourrait être divisé en deux parties. La première partie servirait de salle d'archives pour la mairie, les archives actuelles étant localisées dans les combles et accessibles par une échelle de meunier. La seconde partie ferait l'objet d'un appartement qui pourrait être mis en location.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les demandes de devis faites pour ces projets et les demandes de subventions afférentes à ces opérations.

Questions diverses

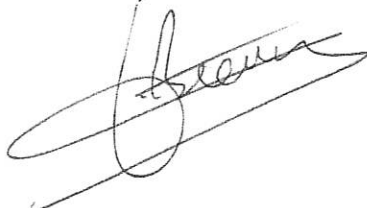
- **TRAVAUX MAIRIE** : Les travaux de rénovation peinture sur toutes les huisseries de la mairie et de la MAM sont terminés.
- **ÉLAGAGE** : L'élagage des tilleuls de la commune a été effectué par une société. Cet élagage concerne les 3 tilleuls de l'auberge, un situé sur la place de l'église, un sur le terrain multisports, un derrière l'abri bus du lotissement. Le tilleul des éparts sera élagué mi-novembre.
- **BULLETIN MUNICIPAL**: Les articles doivent être envoyés en novembre en mairie
- **COLIS DES ANCIENS** : La distribution de colis aux anciens est reconduite cette année, la liste des personnes bénéficiaires est revisitée.
- **VŒUX DU MAIRE** : Cette année les vœux du maire auront lieu le dimanche 07 janvier.

Fin de séance 22h50

A Affoux, le 06/11/2023

Le secrétaire,

Thierry BEAUX



Le Maire,

Sophie CHASSAGNEL



